Piercing, tatouage : risques d'infections : mesures élémentaires de prévention / Ministère de la Santé et des Solidarités, L'INPES.

Contributors

France. Ministère des solidarités, de la santé et de la famille Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (France)

Publication/Creation

[between 2000 and 2014?]

Persistent URL

https://wellcomecollection.org/works/uebs8hu9

License and attribution

Conditions of use: it is possible this item is protected by copyright and/or related rights. You are free to use this item in any way that is permitted by the copyright and related rights legislation that applies to your use. For other uses you need to obtain permission from the rights-holder(s).

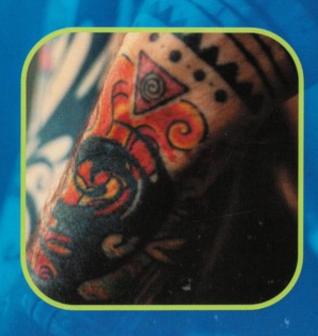


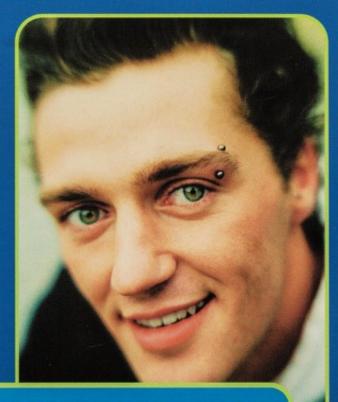
Wellcome Collection 183 Euston Road London NW1 2BE UK T +44 (0)20 7611 8722 E library@wellcomecollection.org https://wellcomecollection.org

Piercing Tatouage

Risques d'Infections

Mesures élémentaires de prévention

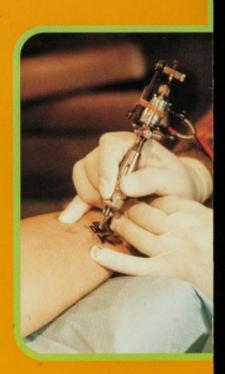




Infe

Quels sont les risques ?

- Chaque acte qui perce ou coupe la peau (piercing, tatouage, dermographie, rasage notamment) peut introduire, chez la personne qui le subit, des germes (bactéries ou virus), donc des maladies, si ces germes sont présents sur les instruments utilisés ou chez le client ou chez la personne qui pratique l'acte.
- Tous les piercings, du lobe de l'oreille comme des autres parties du corps, les tatouages, dermographies et les rasages mécaniques entraînent de minimes saignements ou de microscopiques projections de sang ou de liquides biologiques pas toujours visibles. Ces actes peuvent donc transmettre des infections de personne à personne : l'infection peut passer - principalement - de client à client par le biais des instruments, mais aussi de l'opérateur vers le client et enfin du client vers l'opérateur en cas de piqûre accidentelle.
- Ces contaminations (transmission de germes, en particulier de virus des hépatites B et C et également du virus du sida) ne sont pas systématiques, mais leur extrême gravité doit inciter à prendre toutes les précautions pour les éviter.



ctions

sures élémentaires de prévention

- Le respect de **mesures d'hygiène strictes** par les personnes qui effectuent des tatouages, des piercings et des rasages est indispensable, car ces mesures et elles seules permettent de réduire le risque de contamination.
- · Ces mesures ont trait :
 - à l'utilisation systématique de matériel à usage unique, chaque fois que ce matériel existe, sinon à la stérilisation de tous les matériels pénétrant la peau ou les muqueuses, ainsi que de tout matériel qui est approché de la peau percée,
 - à la propreté des locaux,
 - au lavage très soigneux des mains de la personne qui pratique l'acte, avant et après chaque acte, et au **port de gants stériles**,
 - à la désinfection de la peau ou des muqueuses du client.
- La vaccination contre l'hépatite B des personnes qui pratiquent ces actes est fortement recommandée; elle peut être réalisée par un médecin traitant ou dans un dispensaire.
 - Il est préférable d'éviter les tatoueurs et perceurs ambulants tels qu'on en trouve sur les plages ou dans les teknivals.

 Préférer les studios où l'on peut respecter les règles d'hygiène et d'aseptie.
 - Ne jamais échanger les bijoux de perçage ou les bijoux portés par une autre personne.
 - Pour connaître les lieux de dépistage des hépatites ou pour toute autre
 - information, contactez Hépatites Info Service au 0 800 845 800, appel anonyme et gratuit.

Les numéros utiles

Hépatites Info Service : 0 800 845 800 (N° Vert : appel anonyme et gratuit)

Sida Info Service: 0 800 840 800 (N° Vert: appel anonyme et gratuit)

Les sites Internet utiles

• l'hépatite C :

www.sante.gouv.fr rubrique hépatite C

• le sida :

www.sante.gouv.fr rubrique sida

Adresses des consultations de dépistage anonyme et gratuit :

• Sur minitel :

36 11 code hépatites + n° ou nom du département 36 11 code sida + n° ou nom du département

• Sur Internet : www.sida-info-service.org



Ministère de la Santé et des Solidarités

